

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 10 octobre 2022

Présidence de Madame Isabelle TABART

Quorum : 15

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I- Fonctionnement : - Règlement intérieur du CA - Installation commissions / instances - Permanences des petites vacances - Mise en place du conseil de la vie collégienne	Vote	3	33		
	Vote	4 à 7	22-37 à 39		
	Extrait	8			
	Vote	9	40		
II- Affaires pédagogiques et éducatives : - Rentrée 2022-2023 - Missions particulières - Epreuve orale du D.N.B.	Extrait	10 à 12			
	Vote	12-13	35		
	Avis	13 à 15	36		
III- Affaires financières : - Sorties et séjours pédagogiques - Contrats et conventions - Tarifs 2023 - Charges communes 2023, - Fonds sociaux, - D.B.M.	Vote	15 à 18	18		
	Vote	18 à 21	11 à 13		
	Vote	21-22	15		
	Vote	22	32		
	Extrait	22			
Extrait	22-23				
IV- Questions diverses		23 à 25			

Signatures

La Présidente de séance,
Isabelle TABART

Le Secrétaire de séance,
Clément-Charles VERGNAUD



Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 17 octobre 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X						
	Chef d'établissement adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	VERGNAUD Clément-Charles	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille	X						
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de communes	ADELEE Serge		X	X				
	Commune siège	PONZO Marjorie	X						
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie		X	X				
S/Total			6	3	3		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BURGAUD-DABIN Hélène	X						
		BORDIN Lucile	X						
		LIEURADE Sophie	X						
		RAUTUREAU Christine	X						
		ROGGY Paul-Vincent	X						
		THEBAUDIN Corinne	X						
		YVIS Morgane	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	BEDEL Joël	X						
		PANIER Nicolas	X						
S/Total			9	0	0		0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves élus	AUGIZEAU Virginie	X						
		BERTIN Mariannick		X	X				
		CORDONNIER Magalie	X						
		DE ALMEIDA Christine	X						
		GEFARD Morganne	X						
		NAY-LAMOUR Sandra	X						
	Elèves élus	OUVRARD Virginie			X	X			
		GATEAU Noreen	X						
		GRONDIN Corinne	X						
		MAREIX ROY Lucas			X	X			
S/Total			7	3	3		0	0	0
TOTAL			22	6	6		0	0	0

Conseil d'Administration n° 1 **Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00**

22 membres présents à 18 h 05, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Membres de Droit, M. Clément-Charles VERGNAUD.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 5, séance du lundi 5 juillet 2022.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

I- Fonctionnement

➤ *Règlement intérieur du conseil d'administration.*

Madame la Principale présente le règlement intérieur du Conseil d'Administration à l'ensemble des membres. Elle précise qu'en vertu de l'article R421-22 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit se prononcer, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer si elle est créée.

La Principale indique que suite à une concertation en interne, il n'est pas envisagé de demander la création de la commission permanente. Elle sollicite l'avis des représentants des parents et des élèves sur la question.

Après échanges avec les différents membres, il est convenu de ne pas créer de commission permanente.

Madame la Présidente propose au vote le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

➤ **Installation des commissions et instances.**

• **Le Conseil de discipline**

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer, à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le Règlement Intérieur. Le conseil de discipline est obligatoirement saisi par le chef d'établissement lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique (*article R421-10 du code de l'éducation*).

CONSEIL DE DISCIPLINE			
Membres de droit	Chef d'établissement	Mme TABART Isabelle	
	Chef d'établissement Adjoint	M. BUIL Samuel	
	Conseiller Principal d'Education	M. VERGNAUD Clément-Charles	
	Gestionnaire	Mme DELISLE Magalie	
Membres élus	Cinq représentants des personnels	Titulaires	Suppléants
	1- Enseignement et éducation	M. GUILLOTEAU Fabien	Mme THEBAUDIN Corinne
	2- Enseignement et éducation	Mme CHEVET Magalie	Mme RAUTUREAU Christine
	3- Enseignement et éducation	Mme BORDIN Lucile	Mme YVIS Morgane
	4- Enseignement et éducation	Mme DELAHAYS Marie	Mme BURGAUD-DABIN Hélène
	5- Personnel ATSS	M. BEDEL Joël	M. PANIER Nicolas
	Cinq représentants élus parents et élèves		
	1- Parent d'élèves	Mme DE ALMEIDA Christine	Mme GEFARD Morganne
	2- Parent d'élèves	Mme AUGIZEAU Virginie	Mme CORDONNIER Magalie
	3- Parent d'élèves	Mme NAY-LAMOUR Sandra	
4- Elève	Mme GONDRIN Coline	M. GOURLET Joël	
5- Elève	M. MAREIX-ROY Lucas	Mme BRIAND-ROBIN Nina	

Madame la Principale rappelle que si un titulaire est personnellement impliqué, il ne peut siéger et sera obligatoirement remplacé par son suppléant.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du conseil de discipline du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

• **La Commission Educative**

Prévue par l'article R.511-19-1 du code de l'éducation, la composition de la commission éducative instituée dans chaque collège et lycée, est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite au règlement intérieur de l'établissement. Le chef d'établissement en assure la présidence ou, en son absence, l'adjoint qu'il aura désigné. Le chef d'établissement nomme les membres. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

Rôle de la commission :

- Elle examine la situation de l'élève dont le comportement est inadapté à la vie scolaire ou qui ne remplit pas ses obligations scolaires.
- La commission ne sanctionne pas le comportement d'un élève mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation.
- Elle peut être également consultée quand un incident implique plusieurs élèves.

Madame la Principale propose la composition suivante pour la commission éducative :

- Un personnel de direction : principale ou principal/adjoint
- Le Conseiller Principal d'Education
- Le professeur principal de la classe
- Un ou des représentants parmi l'infirmière, l'assistante sociale ou la psychologue EN (suivant les situations examinées)
- Un des deux parents d'élèves délégué au conseil de classe
- Les délégués de la classe

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la composition de la commission éducative du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

**Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00**

• **La Commission Hygiène et Sécurité**

La commission Hygiène et Sécurité est chargée de faire toute proposition utile en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ			
Membres de droit	Chef d'établissement Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire Conseiller Principal d'Education Un représentant du Conseil Départemental Médecin de l'Education Nationale Infirmière	Mme TABART Isabelle M. BUIL Samuel Mme DELISLE Magalie M. VERGNAUD Clément-Charles Mme HERMOUET Mireille Docteur QUATREBOEUF Nathalie Mme FERREIRA Maddy	
	Membres élus Trois représentants élus des personnels 1- Enseignement et éducation 2- Enseignement et éducation 3- Personnel ATSS	Titulaires Mme LIEURADE Sophie Mme BORDIN Lucile M. PANIER Nicolas	Suppléants M. ROGGY Paul-Vincent Mme YVIS Morgane M. BEDEL Joël
	Quatre représentants élus parents et élèves 1- Parent d'élèves 2- Parent d'élèves 3- Elève 4- Elève	Mme GEFARD Morganne Mme CORDONNIER Magalie Mme GATEAU Noreen M. MAREIX-ROY Lucas	Mme NAY-LAMOUR Sandra Mme OUVRARD Virginie Mme BOUCLAINVILLE-CHAUVET Shaïna Mme BRIAND-ROBIN Nina

Les membres seront directement informés de la tenue de la prochaine réunion.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation de la Commission Hygiène et Sécurité du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Une représentante des parents d'élèves demande s'il existe une commission « menu ». Madame la Principale répond que cette commission existe, mais qu'il s'agit d'une commission interne.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

• **Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (C.E.S.C.E)**

Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement définit et conduit les actions d'éducation et de prévention dans les conduites à risques dans le domaine de la santé, de la citoyenneté et de l'Environnement ; ainsi que la lutte contre le harcèlement.

COMITE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ			
Membres de droit	Chef d'établissement	Mme TABART Isabelle	
	Chef d'établissement Adjoint	M. BUIL Samuel	
Membres de droit	Gestionnaire	Mme DELISLE Magalie	
	Conseiller Principal d'Education	M. VERGNAUD Clément-Charles	
	Infirmière	Mme FERREIRA Maddy	
	Assistante Sociale	Mme COCARD Sylvie	
	Un représentant du Conseil Départemental	Mme HERMOUET Mireille	
	Un représentant de la commune	Mme PONZO Marjorie	
	siège		
Membres élus	Quatre représentants élus des personnels	Titulaires	Suppléants
	1- Enseignement et éducation	M. ROGGY Paul-Vincent	M. GUILLOTEAU Fabien
	2- Enseignement et éducation	Mme CHEVET Magalie	Mme ROUSSEAU Sandra
	3- Personnel ATSS	M. PANIER Nicolas	
	4- Personnel ATSS	M. BEDEL Joël	
	Quatre représentants élus parents et élèves		
	1- Parent d'élèves	Mme GEFARD Morganne	
	2- Parent d'élèves	Mme NAY-LAMOUR Sandra	
3- Elève	Mme GATEAU Noreen	Mme BOUCLAINVILLE-CHAUVET Shaïna	
4- Elève	Mme GRONDIN Coline	Mme GOURLET Joël	
Autres membres	Les personnes ressources représentantes des partenaires institutionnels.		
	Toute personne dont l'avis utile est nécessaire en fonction des sujets traités.		

Madame la Principale précise que ce comité sera animé par Monsieur le Principal-Adjoint. Cette commission est ouverte aux autres parents d'élèves. Elle s'est déjà réunie le mardi 26 septembre 2022.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du C.E.S.C.E du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

➤ **Permanences des petites vacances.**

A chaque période de petites vacances scolaires, le collège Alexandre Soljenitsyne est fermé. Toutefois, des permanences de vacances sont assurées par Madame l'Adjointe-Gestionnaire, Monsieur le Principal-Adjoint et Madame la Principale, notamment pour permettre aux personnels techniques d'intervenir et d'entretenir l'établissement hors de la présence des élèves.

Les secrétariats restent ouverts sur ces périodes. Ces permanences permettent également aux anciens élèves de troisième de venir récupérer leurs diplômes lorsqu'ils n'ont pas pu se présenter lors de la remise officielle organisée par le collège. Cette dernière est prévue le 18 novembre 2022.

Ainsi, le collège sera ouvert à chaque période de petites vacances scolaires :

- ✓ **Vacances de la Toussaint** : Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022,
- ✓ **Vacances de Noël** : Lundi 19 et mardi 20 décembre 2022,
- ✓ **Vacances d'Hiver** : Lundi 13 et mardi 14 février 2023,
- ✓ **Vacances de Printemps** : Lundi 17 et mardi 18 avril 2023.

Pendant le reste du temps, une permanence téléphonique est assurée pour les services académiques et départementaux en cas d'urgence.

➤ **Mise en place du conseil de la vie collégienne CVC**

Quels sont les objectifs du CVC ?

L'esprit du Conseil de vie collégienne (CVC) est de rendre **les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition** afin de contribuer à **l'amélioration du climat scolaire.**

Cette instance sous-tend des **objectifs multiples** :

Donner la parole aux élèves, mieux prendre en compte les attentes des élèves pour l'amélioration des conditions de vie ; développer ainsi **la participation des élèves** à la vie de l'établissement et leur **sens de l'engagement** ;

Favoriser l'apprentissage des élèves à **l'exercice de la vie collégienne et à la citoyenneté**: les associer au processus de décision pour leur faire prendre conscience que les décisions prises au sein du collège le sont en fonction de contraintes multiples et répondent à des objectifs particuliers ;

- ☐ Favoriser l'expression collégienne et l'encadrer ; **dialoguer, échanger, débattre, argumenter, développer son esprit critique, etc...** ;
- ☐ Permettre aux élèves **d'impulser des actions** ; valoriser les initiatives des élèves ;
- ☐ **Confronter les élèves à la réalité** du fonctionnement de l'établissement ;
- ☐ **Transmettre les valeurs de la République** par l'exercice de la citoyenneté.

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Proposition de composition :

Les membres du C.V.C. sont **élus (binômes titulaire + suppléant) pour un an** au sein des différents niveaux de classe.

1 binôme mixte par niveau

Les élèves sont encadrés par des **référents adultes** qui assistent aux réunions : Le CPE, des professeurs ?

En fonction des thèmes abordés, des projets envisagés, les membres du CVC pourront **faire également appel à d'autres adultes** de l'établissement.

Comment fonctionne le CVC ?

C'est une instance **composée d'élèves et gérée par les élèves**. Ainsi, ils élisent en leur sein un **Président** qui sera leur représentant auprès des différentes instances de l'établissement.

Les élèves du CVC se réunissent **une fois par mois environ**.

Ils peuvent être sollicités par différentes instances comme le **Conseil d'administration, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté** sur certaines questions afin de mobiliser les élèves et d'être force de proposition. Les **élèves du collège peuvent également solliciter le CVC** sur différentes questions qui permettent d'améliorer le climat scolaire (lieux de vie, harcèlement scolaire, etc...). Cela se fera via une **boîte à question** installée à la vie scolaire.

Un des adultes référents est présent à chaque réunion. Des **comptes rendu** de réunions sont réalisés par les élèves et affichés. Les **réponses aux questions d'élèves** qui sont abordées sont également affichées. **Vous pouvez également solliciter le CVC en tant qu'adulte sur certaines questions**.

Le calendrier prévisionnel :

1) Semaine du 14/11/22 au 18/11/22 : PRESENTATION DU CVC AUX ELEVES

Un diaporama sera envoyé aux professeurs principaux pour **présenter le CVC aux élèves**. Ils pourront solliciter l'aide du CPE si besoin. Les élèves pourront alors **candidater**. Pour cela, **une profession de foi sera à remplir** sur une feuille A3. Celle-ci sera **affichée sur les vitres de la salle de permanence 1**. Les candidatures (avec la profession de foi) seront à rendre **avant le 21/11 dernier délai** au CPE.

2) Du 23/11/22 au 30/11/22 : ELECTIONS

Les élèves pourront voter par Pronote durant cette semaine.

3) Vendredi 02/12/22 : INSTALLATION DU CVC

Les élèves récemment élus seront convoqués en réunion afin d'élire le Président du CVC et le binôme d'éco-délégués.

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du CVC du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

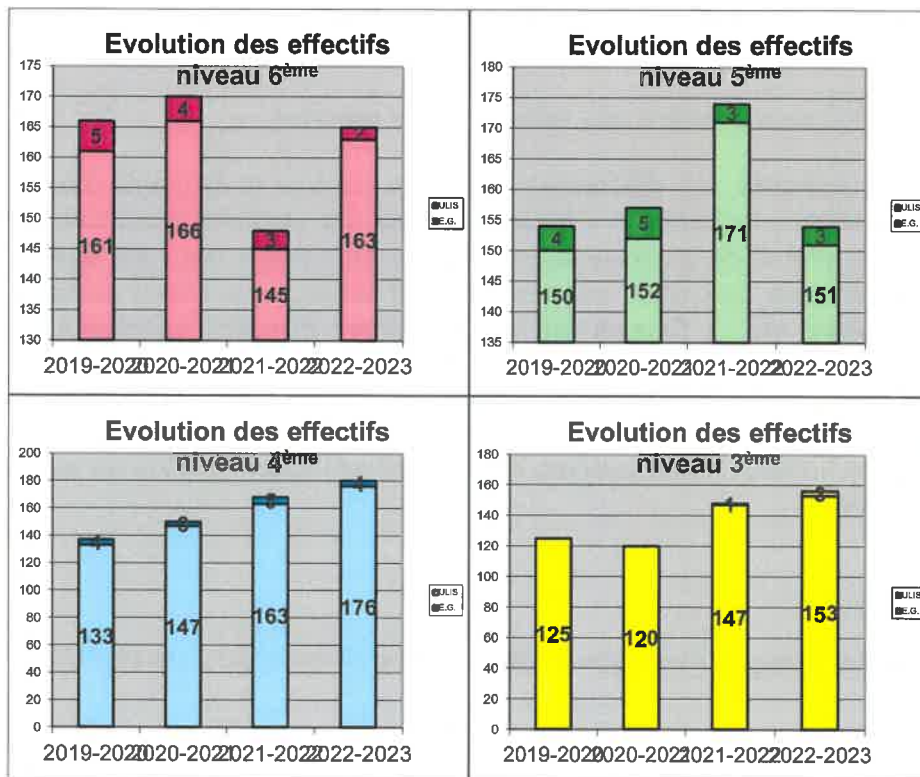
Contre : 0 voix

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ Rentrée 2022-2023.

Madame la Principale donne la parole à Monsieur le Principal-adjoint qui présente aux membres du conseil d'administration réaliser un point sur les éléments statistiques à la rentrée de septembre 2022.

Effectifs par niveaux :



Il est à souligner une progression de l'effectif global (648 élèves) et l'ouverture très tardive d'une 6^{ème} classe de 5^{ème} décidée par les autorités académiques le 25 août 2022. Madame la Principale fait remarquer que les effectifs en 4^{ème} sont très chargés, 178 élèves, et limitent fortement l'accueil en cours d'année dans ce niveau. D'une manière plus générale, Madame la Principale alerte le conseil d'administration sur la saturation des locaux avec près de 650 élèves.

La baisse des effectifs en 6^{ème} constatée l'an dernier, conséquence de la baisse démographique ne s'est pas confirmée cette année au collège Soljenitsyne. Plusieurs hypothèses : flux migratoire post-Covid, forte attractivité du collège reconnu pour la compétence de ses équipes, notamment pour l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, ...

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Effectifs au 17 octobre 2022

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
164	153	179	149
TOTAL		645	

Conséquences de l'ouverture d'une sixième classe de 5^{ème} sur la Dotation Globale Horaire (DGH) : Initialement de 704 heures – 658 heures postes (HP) ; 46 heures supplémentaires années (HSA) – la DGH a été portée à 731 heures – 669,5 HP ; 61,5 HSA.

Madame la Principale profite de cette réunion pour remercier solennellement les enseignants du collège Soljenitsyne, qui ont accepté, au pied levé, d'effectuer un nombre important d'heures supplémentaires pour prendre en charge cette nouvelle classe. Elle remercie également les professeurs qui ont accepté d'assurer les missions de professeur principal alors qu'ils ne souhaitaient pas l'être lors des opérations de préparation de rentrée ou qui ont accepté de le faire lors de leur nomination, parfois tardive. Je remercie également toute l'équipe administrative, de vie scolaire et les agents du service entretien et restauration qui a fourni un énorme travail pendant la dernière semaine d'août pour accueillir nos élèves le 1^{er} septembre 2022 dans les meilleures conditions possibles.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation évoque le problème du manque de chaises dans les classes, notamment dans les classes 4^{èmes} où les effectifs sont au maximum. Mme l'Adjointe-gestionnaire lui demande de passer la voir pour évoquer cette situation.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande d'alerter le Conseil Départemental de Vendée sur la saturation des effectifs et les conséquences sur les nouveaux arrivants.

Résultats du DNB :

TAUX DE REUSSITE **88,9%** (académie 90,3%)

MENTIONS

Très bien : 18,8%

Bien : 23,5%

Assez bien : 29,7%

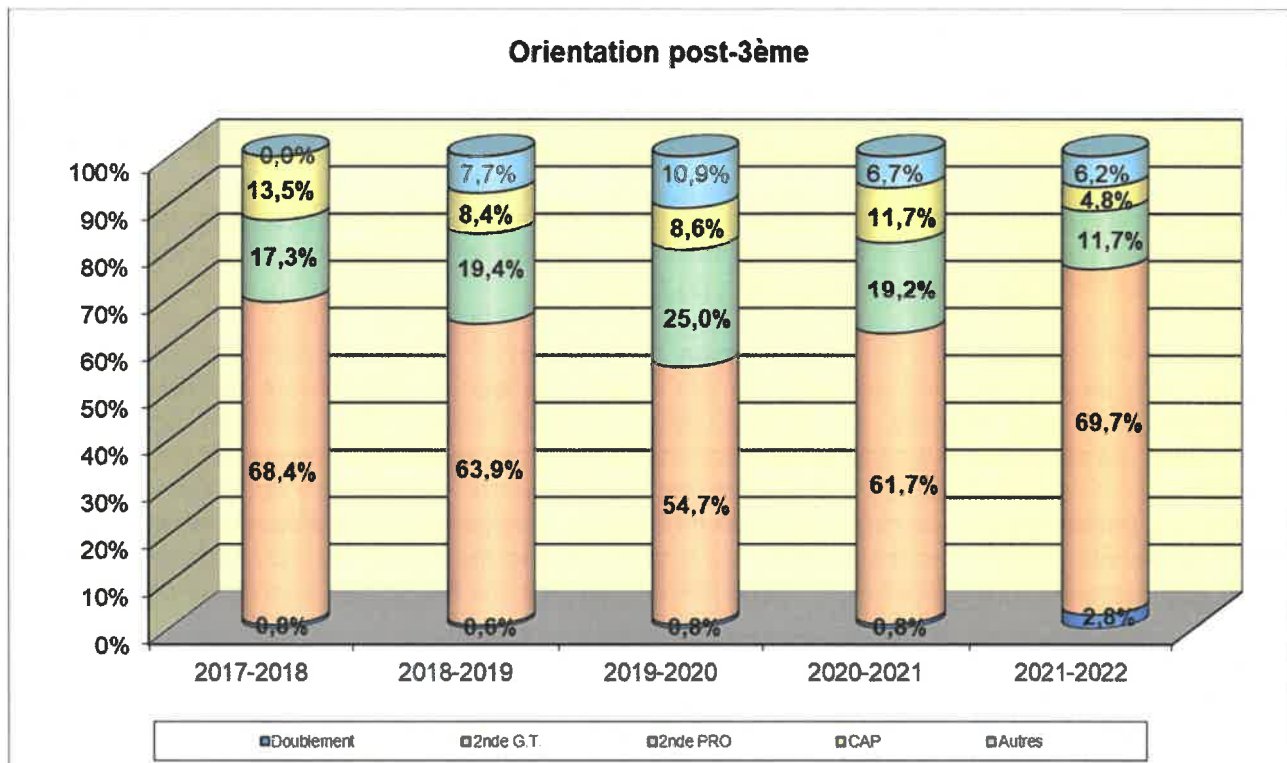
Admis sans mention : 28,0%

Le vendredi 18 novembre 2022, il est prévu d'accueillir nos anciens élèves de troisième afin de procéder à la remise des diplômes de la session 2022.

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Monsieur le Principal-adjoint poursuit la présentation des données statistiques de l'orientation après la classe de 3^{ème}.

Résultats de l'orientation après la classe de 3^{ème} :



18 élèves sans affectation ont tous trouvé une solution.

➤ **Indemnités de Mission Particulières.**

Le service et les missions des enseignants du second degré ont été définis par le décret du 20 août 2014. Il en découle trois ensembles de missions identifiées et reconnues :

- Le service d'enseignement dans le cadre de maxima de service hebdomadaire,
- Les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement,
- Des missions particulières exercées par certains enseignants au sein du collège ou au niveau académique.

C'est pour ce dernier groupe de missions qu'il est prévu le versement d'une indemnité.

Madame la Principale rappelle que pour l'année scolaire 2022-2023, le collège a obtenu 9,25 I.M.P. dans sa dotation globale horaire. Ce taux est variable d'une année à l'autre.

Après consultation du conseil pédagogique, la Cheffe d'établissement présente l'utilisation de la dotation des I.M.P. pour l'année scolaire.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

	NOMBRE DE PERSONNES	TAUX	IMP
COORDINATION DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES	2	3	2
REFERENT RESSOURCES ET USAGES PEDAGOGIQUES DU NUMERIQUE	2	3	2
AUTRE MISS. PIX	1	1	0,25
REFERENT CULTURE	1	3	1
COORDINATION DISCIPLINAIRE TECHNOLOGIE	1	3	1
COORDINATION DISCIPLINAIRE	4	1	1
REFERENT DECROCHAGE SCOLAIRE	1	1	0,25
ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS	1	2	0,5
REF.DEV.FAITS	1	1	0,25
COORDINATION DISTRICT UNSS	1	3	1
		TOTAL	9,25

La Présidente du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres de ce conseil la proposition d'attribution d'indemnité pour mission particulière telle qu'elle a été présentée.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Epreuve orale D.N.B.**

La Principale présente les éléments de cadrage relatifs aux modalités de préparation et de passation de l'épreuve orale du D.N.B., ainsi que de l'organisation prévue par le Collège Soljenitsyne. Il est précisé que le collège Soljenitsyne sera centre d'épreuves des examens du D.N.B., et que seuls les élèves de troisième seront présents durant cette période.

Les épreuves écrites du DNB se dérouleront **le lundi 26 et mardi 27 juin 2023**.
L'épreuve orale du DNB est prévue **le mercredi 7 juin 2023** (1/2 journée banalisée).

Textes officiels sur le DNB:

Arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet.

Note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet à compter de la session 2018.

Calendrier pour les étapes de préparation de l'épreuve orale :

Désignation des professeurs référents : semaine 46 (14 novembre 2022).

Information des élèves et des parents : avant les vacances de Noël par le professeur principal.

1^{ère} rencontre avec le professeur référent : avant le 10 février 2023.

2^{ème} rencontre avec le professeur référent : avant le 14 avril 2023.

Date limite de retour du tableau oral DNB : 14 avril 2023.

Date limite retour fiche oral DNB : 10 mai 2023 (si changement de sujet après l'oral blanc, RV avec le professeur référent puis communication avec le PP).

Envoi des convocations oral blanc : 10 mai 2023.

Oral blanc DNB : 17 mai 2023 (1/2 journée banalisée).

Transmission des informations aux jurys DNB : 23 mai 2023.

Envoi des convocations épreuve orale : 23 mai 2023.

Epreuve orale DNB : mercredi 07 juin 2023.

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

DNB Blanc – épreuves écrites : 30 et 31 mars 2023

Quand et où l'épreuve a-t-elle lieu ?

Epreuve à organiser par l'établissement entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites. Une convocation officielle et personnelle pour chaque candidat est établie par le chef d'établissement.

Si un candidat est absent, il doit être re-convoqué.

Date retenue au collège : **mercredi 7 juin 2023**.

Les sujets choisis par les candidats doivent être transmis au chef d'établissement par les candidats le 10 mai 2023.

Comment accompagner les élèves dans la préparation de cette épreuve ?

Il a été convenu le rétro-calendrier suivant :

Avant les vacances de Noël : présentation par les Professeurs Principaux de 3^{ème} de l'épreuve de soutenance orale (*document d'information pour candidats et parents à distribuer*).

Avant le 10 février 2023 : première présentation par l'élève au professeur référent ; l'objectif est de dégrossir les premiers choix de sujet.

Avant le 14 avril 2023 : deuxième présentation par l'élève au professeur référent ; l'objectif est de finaliser les choix.

Au plus tard le mercredi 10 mai 2023, communication définitive du sujet retenu (fiche examen oral) avec la validation d'un représentant légal.

Lors de l'épreuve orale blanche du D.N.B. (mercredi 17 mai 2023) : derniers conseils au candidat.

Quelles informations le candidat communique-t-il et quand ?

Le candidat scolaire doit transmettre au chef de centre : **intitulé, contenu du projet, thématique de l'EPI ou parcours éducatif et disciplines concernées** (langue vivante étrangère possible), **soutenance seule ou en équipe** ; dans les délais donnés ci-dessus.

Si un candidat envisage de présenter une partie de l'oral en L.V.E. (5 minutes maximum sur les 15), il doit préciser la L.V.E. de la soutenance.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

L'épreuve se déroule en deux temps

Un **exposé** de 5 minutes pour un candidat seul ou 10 minutes pour une présentation collective (chaque candidat intervient individuellement).

Un **entretien** avec le jury de 10 minutes pour un candidat seul ou 15 minutes pour une présentation collective (reprise avec l'ensemble du groupe).

Attention : **évaluation individuelle**, même pour une présentation collective.

L'évaluation :

L'épreuve permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des EPI ou dans l'un des parcours éducatifs. **Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, mais la capacité de l'élève**

**Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00**

à exposer sa démarche, les compétences et les connaissances qu'il a acquises. Le jury doit évaluer la prestation orale du candidat, pas son projet ni son dossier.

Si le projet est présenté en binôme, la note peut être différente pour chacun des candidats.

Epreuve sur 100 points :

Maîtrise de l'expression orale : 50 points,

Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

Le total des points obtenus ne doit pas être communiqué au candidat.

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote les modalités de préparation et d'organisation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet, au collège Alexandre Soljenitsyne, pour la session 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

III- Affaires financières.

➤ *Sorties et séjours pédagogiques.*

Les projets ont été préparés par l'équipe pédagogique lors des journées pédagogiques de fin d'année en juillet 2022 et lors de la journée de pré-rentrée. Une réunion pour la remontée des différents projets s'est déroulée le lundi 19 septembre 2022. Les projets de séjours ont également été abordés lors du Conseil Pédagogique du mardi 4 octobre 2022.

Les sorties pédagogiques sont obligatoires donc gratuites.

Les séjours quant à eux impliquent une participation financière des familles et sont donc facultatifs.

✓ *Sorties pédagogiques 2021-2022.*

Les projets de sorties sont nombreux et diversifiés. Parmi eux on compte dans un premier temps les sorties par niveau à savoir le Cairn pour le niveau 6^{ème}, Tiffauges pour le niveau 5^{ème} et au moins une sortie théâtre et cinéma pour chaque niveau. Concernant le financement, l'établissement activera le pass culture pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

Ensuite il y a les sorties en lien avec différents ateliers pédagogiques qui concernent donc des groupes d'élèves, à savoir une sortie dans le cadre de l'atelier scientifique, une sortie dans le cadre de l'atelier numérique, une sortie dans le cadre de la classe média, une sortie dans le cadre de l'atelier sur l'alimentation et plusieurs sorties dans le cadre de l'atelier chorale.

Enfin il est prévu une sortie à la Roche sur Yon pour deux classes de 4^{ème} (visite du tribunal) et éventuellement une sortie pour les éco-délégués.

Ces sorties représentent un budget d'environ 15 820,00 €.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote les différents projets envisagés pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

En dehors des sorties, cinq projets de séjours éducatifs sont présentés.

✓ **Séjour à la montagne.**

Un séjour à la montagne (Bellevaux) pour deux classes de 4^{ème} soit 48 élèves et 6 accompagnateurs du 5 au 11 mars 2023. Différentes activités seront proposées au cours de ce séjour : activités de ski, chien de traîneaux, raquettes, découverte de la montagne. Les objectifs de ce séjour sont la découverte et l'ouverture culturelle et sportive, la responsabilisation des élèves, se mettre en activité et persévérer devant l'obstacle.

La participation financière pour chaque famille est de 378,00 €.
L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 268,40 €.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Bellevaux et son financement, et elle demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Une représentante des parents d'élèves demande comment sont choisies les classes.
Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation indique que les classes ne doivent pas comporter de latinistes ni germanistes car d'autres séjours sont proposés.
Madame la Principale précise que l'objectif est de proposer un séjour à chaque élève au cours de sa scolarité au collège.

Madame la Principale explique que certains séjours dont le prix de revient dépasse les 500,00 € n'ont pas été présentés (séjour en Irlande notamment).

La représentante de la commune et le représentant de l'Intercommunalité précisent que la ville d'Aizenay va accueillir un point de distribution des Cartes Nationales d'Identité (C.N.I.) et des passeports.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il est possible d'étaler les paiements des séjours.
Madame la Gestionnaire confirme cette possibilité.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il est possible de recourir aux fonds sociaux pour le paiement des séjours. Madame la Gestionnaire répond que les fonds sociaux ne peuvent pas être utilisés à cet usage.

✓ **Séjour à Séville**

Un séjour à Séville du 19 au 23 mars 2023 pour deux classes de 3^{ème} (3^{ème} C et 3^{ème} D latinistes et hispanisants). A noter que le séjour est ouvert à 40 participants minimum et 50 participants maximum (élèves + accompagnateurs). En dessous de 40 participants, le séjour ne pourra pas être organisé.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui répond à plusieurs objectifs :

- Linguistique avec la pratique de la langue dans les familles au quotidien,
- Culturel avec la découverte de 3 modes de vie selon 3 périodes : la période contemporaine, la période de l'invasion arabe et la période romaine.

Les élèves auront l'occasion de visiter Séville et Cordoue notamment.

Le coût total du séjour s'élève à 498,00 €. Une aide départementale de 25,00 € par élève permet de diminuer la participation des familles à hauteur de 473,00 €.

L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 490,00 €.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Séville et son financement, et elle demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Séjour Normandie-Paris.*

En juillet et à la rentrée, il était prévu d'organiser un séjour pédagogique en Irlande. Mais étant donné le coût du séjour, plus de 500,00 €, il a été décidé en conseil pédagogique de renoncer à ce projet. A la place, il est proposé un projet de séjour Normandie-Paris pour les élèves de 3^{ème} n'ayant jamais participé à un séjour soit 55 élèves et 5 accompagnateurs. Ce séjour est prévu du 20 au 24 mars 2023.

Ce séjour a pour objectif de faire découvrir aux élèves des lieux de mémoire liés à la 2^{ème} guerre mondiale et développer des compétences telles que le savoir vivre ensemble et l'ouverture aux autres. Les élèves pourront visiter le Mémorial de Caen, les plages du débarquement, les cimetières allemands et américains, la ville de Bayeux, Paris et ses monuments, le mémorial de la Shoah et la cité des sciences.

La participation financière pour chaque famille est de 415,00 €.

L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 075,00 €

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour Normandie-Paris et son financement, et elle demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Echange scolaire avec l'Allemagne.*

Cet échange est réalisé en partenariat avec le lycée d'Aizenay du 18 au 25 mars 2023. Il concerne 11 élèves germanistes du collège et 17 élèves germanistes du lycée. Il est prévu 3 accompagnateurs. Les objectifs de cet échange outre la pratique de la langue allemande dans les familles sont l'ouverture culturelle sur l'Europe, participer à la formation des citoyens européens de demain en

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

créant et en renforçant des liens entre adolescents du même âge et comparer le mode de vie de deux cultures. Les élèves visiteront entre autre la ville de Munich et de Wasserburg. Ils auront également l'occasion de participer aux cours dans l'établissement d'accueil à savoir le Gymnasium de Gars-Am-Inn.

Le coût global du séjour s'élève à 279,00 €. La subvention du Département permet d'abaisser le coût du séjour à 254,00 €. Cette année il n'y aura pas de subvention de l'OFAJ puisque nous l'avons perçue l'année dernière. Néanmoins une demande de subvention sera effectuée auprès du Rectorat ce qui permettrait d'abaisser le coût pour les familles. L'établissement prend à sa charge la part des accompagnateurs (3 accompagnateurs).

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de l'échange franco-allemand avec le Gymnasium Gars-Am-Inn et son financement, et elle demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation demande pourquoi il y a une différence de prix entre les élèves du collège et les élèves du lycée ?

Madame la Gestionnaire indique que les subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional diffèrent.

Une représentante des parents d'élèves demande pourquoi seuls 11 élèves sont concernés. Madame la Gestionnaire répond que 11 élèves germanistes ont dit être intéressés.

Une représentante des parents d'élèves suggère alors de sonder les familles. Madame la Gestionnaire indique que le souhait de l'établissement était de présenter le projet au Conseil d'administration avant d'informer les familles.

✓ *Echange scolaire avec le collège Gérard Philipe (Carquefou)*

Ce projet concerne 27 élèves de la classe de 5^{ème} D. Il s'inscrit dans le cadre de différents parcours en lien avec le projet d'établissement (parcours avenir, parcours citoyen, parcours santé et parcours éducation artistique et culturelle). Les élèves auront ainsi l'occasion de développer différentes compétences telles la connaissance de soi et la connaissance des autres, développer des actions autour des pratiques de pleine nature et découvrir les environnements culturels de Nantes et de la région d'Aizenay. Il aboutira à une semaine d'échange en juin 2023.

La participation financière des familles est estimée à 76,00 €. L'établissement prend à sa charge la part des accompagnateurs (2 accompagnateurs du collège).

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de l'échange scolaire avec le collège Gérard Philipe situé à Carquefou et son financement, et elle demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à sa réalisation.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Contrats et conventions.*

- *Charte de partenariat avec le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Vie et Boulogne*

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Cette charte de partenariat a plusieurs objectifs :

- Prolonger le travail effectué en classe,
- Permettre aux enfants de découvrir le plaisir de la lecture,
- Développer la créativité des enfants et une ouverture culturelle,
- Apprendre aux enfants à être autonomes dans leurs recherches,
- Permettre aux enfants de rencontrer des auteurs.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette charte de partenariat.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Convention de mise à disposition de l'exposition « Expo quizz – égalité filles-garçons, parlons-en ! »*

Cette exposition est mise à disposition par la mission académique « Egalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif ».

La mise à disposition de cette exposition aura lieu du lundi 17 octobre au vendredi 21 octobre 2022. Elle est gratuite.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative avec l'association Génération numérique :*

L'association Génération numérique propose des actions en faveur de l'éducation au numérique et de la promotion de la citoyenneté.

Les interventions sont gratuites car co-financées par des partenaires publics et privés.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Convention de mise à disposition des locaux du collège à titre gratuit au profit de l'I.M.E. d'Aizenay pour l'année scolaire 2022-2023 :*

La mise à disposition et les accès portent sur les salles 2 et 4, le C.D.I., la salle média, le restaurant scolaire et les espaces extérieurs (cour de récréation et sanitaires).

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Convention de groupement de commandes pour « l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique » :*

Le SYDEV est le gérant de ce groupement de commandes.

Le collège pourra adhérer au groupement à compter du 1^{er} janvier 2026 puisque nous avons déjà pris un engagement avec la société PRIMEO ENERGIES pour les trois années à venir (contrat voté lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2022).

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Convention d'occupation précaire d'un logement du collège :*

Le logement n°4 est actuellement vacant.

A compter du 1^{er} novembre 2022 nous allons accueillir un nouvel agent polyvalent. Il s'agit de Madame Edwige LORILLIERE. Madame LORILLIERE nous vient de Noirmoutier et ne parvient pas à trouver un logement à proximité d'Aizenay. C'est pourquoi nous lui avons proposé d'occuper le logement n°4 en convention d'occupation précaire en attendant de trouver un logement à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 20 août 2023.

Madame LORILLIERE devra s'acquitter de différentes charges locatives (loyer et prestations accessoires).

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Contrat pour le dégraissage des systèmes d'extraction hotte de cuisine avec la société RP OUEST :*

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 3 ans qui prendra effet à la signature du contrat. Il sera ensuite renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation 3 mois avant la fin du contrat.

La société RP OUEST interviendra une fois par an pour le dégraissage des hottes de cuisine.

Le montant de la prestation s'élève à 435,00 € HT soit 522,00 € TTC.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Contrat pour l'entretien du bac à graisse avec la société ABA :*

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 1 an qui prendra effet à la signature du contrat. Il sera ensuite renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation 3 mois avant la fin du contrat.

La société ABA interviendra deux fois par an pour vider et nettoyer le bac à graisse.

Le montant de la prestation s'élève à 471,60 TTC par passage soit 943,20 € par an. Le prix sera révisé chaque année.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Contrat pour la maintenance de l'installation détection intrusion avec la société SN2O.*

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 5 ans qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Il sera ensuite renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation 3 mois avant la fin du contrat.

La société SN2O interviendra une fois par an pour une visite préventive et sur demande en cas de dysfonctionnement de l'installation.

Le montant de la prestation s'élève à 412,80 TTC par an. Le prix sera révisé chaque année.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Tarifs 2023**

Les tarifs soumis au vote du conseil d'administration sont les suivants :

- En cas de dégradation ou perte de matériel, facturation selon le coût de la réparation ou du remplacement du matériel,
- 4,00 € pour un carnet de liaison égaré ou dégradé,
- 5,00 € pour une carte de demi-pension dégradée ou égarée,
- 19,00 € pour un manuel égaré, non rendu ou très dégradé,
- 11,00 € pour un manuel dégradé,
- 10,00 € pour un livre du C.D.I. égaré, non rendu ou dégradé,
- 3,90 € pour un livret S.V.T. égaré ou dégradé (niveaux 5^{ème} à 3^{ème}),
- 7,90 € pour un badge d'entrée dans l'établissement non rendu ou égaré,

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

- Photocopies réalisées par du personnel n'appartenant pas à l'établissement : 0.05 € la copie N&B, 0,20 € la copie couleur,
- Prestations accessoires des logements :
 - Electricité : 0,21 € le kwh
 - Gaz : 0,10 € le kwh soit 1,20 € le m3
 - Eau : 3,45 € le m3

Une représentante des parents d'élèves demande si l'établissement a obtenu une remise sur le prix des carnets de liaison liée à la faute d'orthographe du nom de l'établissement. Madame la Gestionnaire répond négativement.

Madame la Présidente propose au vote des membres du Conseil d'Administration l'ensemble des tarifs présentés.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Charges communes 2023**

Le taux de participation aux charges communes est proposé à 18 % pour l'année 2023. Il s'applique à l'ensemble des recettes du service restauration. Il s'agit de toutes les charges du service restauration hors denrées alimentaires (charges de viabilisation, contrats d'entretien, produits d'entretien, réparation des matériels, achat de fournitures, etc.).

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration l'acceptation du taux des charges communes fixé à 18% pour l'année 2023.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Fonds sociaux.**

Etant donné la conjoncture, la commission fonds social a décidé, comme l'an passé, de prendre à sa charge le kit de fournitures scolaires 2022-2023 proposé par la F.C.P.E. pour les familles boursières aux taux 2 et 3 sur demande. Cette opération concernait 37 élèves. Sur ces 37 élèves 20 ont souhaité bénéficier de la gratuité du kit de fournitures scolaires soit une prise en charge par le fonds social à hauteur de 933,61 €. A ce jour il reste 5 631,99 € au titre du fonds social.

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives.**

Madame la Gestionnaire présente deux décisions budgétaires modificatives 2022 :

- *Décision Budgétaire Modificative n°5 pour information :*

Ouverture des crédits suite à l'attribution d'une subvention pour l'atelier artistique à hauteur de 1 470,00 € pour l'année scolaire 2022-2023. Cette subvention doit servir à la rémunération d'un intervenant dans le cadre de l'atelier artistique. Une sortie scolaire est également organisée pour les élèves de l'atelier au château d'Aprémont le 24 novembre prochain. Dans ce cadre, les élèves vont modéliser les intérieurs et extérieurs du château à l'aide d'un drone.

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Réajustement des crédits fonds sociaux suite à l'obtention d'une dotation complémentaire en juillet 2022 de la Direction Académique : + 1 659,40 €

Réajustement des crédits sur les manuels scolaires et les droits de reprographie suite à la non attribution de subvention soit – 1 307,13 € sur les manuels scolaires et – 1 053,00 € sur les droits de reprographie. Une fois les dépenses 2022 déduites sur les manuels scolaires nous disposons d'un reliquat de 1 035,12 €.

Nous demandons au Conseil d'Administration l'autorisation d'utiliser ce reliquat de subvention pour payer les droits de reprographie 2022 suite à la non attribution de subvention.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Décision Budgétaire Modificative n°6 pour vote :

Nous avons obtenu une subvention de 839,25 € de la part de la Communauté de Communes du Pays de St Gilles en lien avec les différents projets pédagogiques réalisés par l'établissement. Cette subvention n'étant pas fléchée, le Conseil d'Administration doit adopter sa répartition. Nous proposons donc d'affecter cette subvention sur les ateliers pédagogiques.

En parallèle, il faut affecter les loyers et les charges locatives des logements de la période septembre-décembre 2022 qui n'ont pas été ouverts au budget initial. Nous proposons d'affecter les loyers supplémentaires soit 2 249,72 € sur le service Activités Pédagogiques, plus précisément sur les ateliers pédagogiques, la reprographie et les fournitures consommables, et nous proposons d'affecter les charges locatives supplémentaires soit 681,00 € sur le Service Administration et Logistique, plus précisément là où les crédits ouverts sont insuffisants à savoir les produits d'entretien, les charges diverses et les frais de réception.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

IV- Questions diverses

1. Les élections des représentants de parents d'élèves au CA des prochaines années pourraient-elles se dérouler uniquement par vote par correspondance ?

Madame la Principale indique qu'il est possible que le vote pour l'élection des parents d'élèves au CA se déroule uniquement par vote par correspondance. Cette décision revient au conseil d'administration et sera donc portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.

2. Pourquoi n'y a-t-il pas assez de places en salles de permanence ? Les élèves passent l'heure dehors ou dans le couloir : cette heure n'est donc pas utilisée bénéfiquement, pour faire les devoirs par exemple.

Monsieur le Conseiller Principal d'Education indique que nous disposons actuellement de deux salles de permanence, une avec une capacité d'accueil de 70 élèves, l'autre avec une capacité d'accueil de 45 élèves. Pour surveiller ces permanences, le service de vie scolaire dispose de 5,5 ETP d'assistants d'éducation. Compte tenu des emplois du temps, les assistants d'éducation sont régulièrement 4 en vie scolaire. De plus, le nombre d'élèves a augmenté cette année et de ce fait, les locaux sont très

Conseil d'Administration n° 1 Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

saturés. Sur de nombreux créneaux horaires, nous ne disposons pas de salles libres. De ce fait, quand plus de 115 élèves se retrouvent simultanément en permanence, ce qui peut arriver lors de l'absence de professeurs pour maladie ou sorties scolaires, il peut alors arriver effectivement que les élèves soient surveillés sur la cour ou dans le hall pour des raisons de sécurité. Nous essayons de limiter au maximum les circonstances où les élèves sont accueillis ainsi.

Les représentants de parents d'élèves proposent d'écrire à la Direction Académique pour soutenir le collège dans la demande de moyens supplémentaires.

3. Au self, quand les élèves passent vers les derniers services, il n'y a plus de choix de plat et parfois même plus de repas complet (entrée + plat + fromage + dessert). Cette situation n'étant pas nouvelle, qu'est-il mis en place pour qu'elle ne se reproduise plus ?

Madame l'Adjointe-gestionnaire répond qu'il arrive effectivement qu'en fin de service, le choix soit réduit sur les entrées ou le plat principal. Nous avons actuellement 630 élèves demi-pensionnaires. Le service s'étale de 11h30 à 13h15. Si, en début de service, une entrée rencontre plus de succès qu'une autre, elle sera épuisée plus rapidement et ne pourra donc plus être proposée aux élèves qui passent en fin de service. Nos statistiques sur les repas servis nous indiquent qu'un peu plus d'un élève sur deux ne prend pas d'entrée. Par contre Monsieur le Chef de Cuisine précise qu'un élève, même s'il passe en fin de service, a toujours une entrée, un plat, un fromage et un dessert. Il est inexact de dire que ce n'est pas toujours le cas. Nous observons souvent des élèves qui ne prennent pas tous les plats et nous les incitons à manger de tout.

4. Pourquoi des absences ou retards, pourtant justifiés par les responsables légaux, perdurent notés comme "non justifiés" sur Pronote durant plusieurs jours voire plusieurs semaines ? Si les élèves doivent réagir rapidement à certaines choses que les adultes leur demandent, ne faut-il pas leur montrer l'exemple ?

Monsieur le Conseiller Principal d'Education précisent que les seuls **motifs** d'absence réputés **légitimes** en vertu de l'article L131-8 du Code de l'Education sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, **absence** temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent ...En dehors de ces motifs, une absence, même si elle a fait l'objet d'une lettre des parents, peut rester non réglée administrativement ou non justifiée.

Du fait du départ de deux assistants d'éducation pendant leur période d'essai, le service de la vie scolaire a souffert d'un sous-effectif critique durant la première quinzaine du mois d'octobre. De ce fait, un retard dans le traitement des motifs d'absences a été enregistré.

5. Il semblerait qu'il y ait beaucoup de "petites" violences de la part notamment des élèves de 4e et 3e vis à vis des élèves de 6e. (Bousculades, insultes, moqueries, ...). Comment se déroule la surveillance de la cour et des couloirs lors des interclasses ?

Monsieur le Conseiller Principal d'Education dit qu'il a effectivement remarqué de nombreuses incivilités dans la cour de récréation et qu'il compte beaucoup sur le CVC et le programme pHare pour travailler avec les élèves et les équipes sur ces questions. Il redit le manque de personnel de surveillance compte tenu de la configuration de la cour et des bâtiments. Des moyens supplémentaires d'AED vont être demandés.

6. Plusieurs parents d'élèves de 6ème découvrant le site e-lyco cette année ont du mal à savoir où sont répertoriés telles ou telles informations. N'existerait-il pas un "mode d'emploi" ?

Conseil d'Administration n° 1
Lundi 17 octobre 2022 à 18 h 00

Une information sur e-lyco a été donnée aux parents des élèves de 6^{ème} lors de la réunion de rentrée. Suite à votre question, nous avons complété cette information par un mail adressé à toutes les familles. Il est toujours possible de venir au secrétariat du collège si vous rencontrez des difficultés de connexion.

7. Concernant la fiche de renseignements des élèves sur le site e-lyco, pourquoi l'adresse d'un élève ne peut être sélectionnée chez un seul de ses parents alors que ces derniers habitent ensemble à la même adresse ? Comment procéder également lors de garde alternée ? Et lorsque l'élève est en famille d'accueil ou en foyer ? (Accès via Scolarité services puis Fiche de renseignements)

Le site Scolarité services est un site national sur lequel nous n'avons absolument pas la main.

8. Lors de l'envoi du mail de rappel de demande de bourse (RAPPEL - CAMPAGNE BOURSES DES COLLEGES du 27 septembre), pourquoi avoir mis un traceur à la fin du message ? Quelles sont les statistiques tracées et qu'en est le but ?

Les services d'Index Education, fournisseur du logiciel Pronote vont être interrogés sur cette question.

9. Est-il prévu un nouvel abri à installer dans la cour par exemple, afin de protéger les élèves lors de temps de pluie ou de canicule ?

La Direction répond que cela n'est pas prévu.

10. Pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas avoir accès à leurs casiers tout le temps ?

Monsieur le Conseiller Principal d'Education indique qu'il s'agit d'un problème de surveillance et que l'accès au casier se fait de manière très large : 8h00 – récréation du matin – pause méridienne – récréation de l'après-midi. L'accès aux casiers n'est pas autorisé pendant les interclasses.

11. Y a-t-il des espaces abrités tels que couloirs ou escaliers que les élèves auraient l'interdiction d'emprunter ? Si oui, pourquoi cette interdiction ?

Monsieur le Conseiller Principal d'Education répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit d'un manque de moyens de surveillance ajouté à des questions de sécurité.

Madame la Principale projette les dates prévisionnelles des futures séances du Conseil d'Administration avec les thèmes principaux qui y sont associés :

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 – BUDGET
LUNDI 6 FEVRIER 2023 – DOTATION GLOBALE HORAIRE
JEUDI 6 AVRIL 2023 – COMPTE FINANCIER
MARDI 27 JUIN 2023 – BILAN ANNUEL

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 20h15.

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Clément-Charles VERGNAUD

La Présidente de Séance
Madame TABART Isabelle

